

pour leurs personnes, leurs propriétés et le libre exercice de leurs pratiques religieuses, et une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays, munis des passeports réguliers dont il est parlé dans l'art. 8.

« Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'Empire chinois au droit qui est reconnu à tout individu en Chine d'embrasser, s'il le veut, le Christianisme et d'en suivre les pratiques sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait.

« Tout ce qui a été précédemment écrit, proclamé ou publié en Chine par ordre du Gouvernement contre le culte Chrétien, est complètement abrogé, et reste sans valeur dans toutes les provinces de l'Empire. »

Enfin l'art. 6 de la Convention de Pe King (1860) rappelait que :

« Conformément à l'Édit impérial rendu le vingt mars mil huit cent quarante-six, par l'Auguste Empereur Tao Kouang, les établissements religieux et de bienfaisance qui ont été confisqués aux Chrétiens pendant les persécutions dont ils ont été les victimes, seront rendus à leurs propriétaires par l'entremise de Son Excellence le Ministre de France en Chine, auquel le Gouvernement impérial les fera délivrer, avec les cimetières et les autres édifices qui en dépendaient. »

En conséquence, Mgr Mouly réclama et obtint les anciens terrains des quatre établissements catholiques de Pe King avec les sépultures qui y étaient adjointes : le Pe T'ang, le Nan T'ang, la seule église qui existait encore, le Si T'ang et le Toung T'ang ; plus tard, le 25 janvier 1861, nous obtenions l'emplacement de l'ancien yamen de Ye à Canton pour y construire une cathédrale. Enfin, le baron Gros faisait délivrer des passeports à 28 missionnaires. Il est à remarquer que le Portugal n'éleva aucune protestation et que, dans le traité négocié en 1862 par M. de Guimarãens aucune clause du protectorat du Christianisme en Chine n'est insérée.

On peut dire que la charte des missionnaires catholiques se compose de : 1^o la bulle de Benoît XIV, *Ex quo singulari*